

Programme Régional de la Forêt et du Bois de Normandie

Politique forestière de la Région Normandie

GT2 - Gestion durable de la forêt et de la ressource bois **du 27 avril 2017**

Rappels des objectifs des GT :

- proposer des orientations pour la politique forestière régionale (PRFB - 10 ans) ; échéance fin 2017
- identifier des modalités de mise en œuvre opérationnelle (contrat de filière - 3 ans) ; échéance fin 2017
- les éléments discutés en groupe de travail seront une base pour l'élaboration du contrat opérationnel du conseil régional ; échéance juin 2017

Ordre du jour

Mobilisation du bois :

- quelle est la ressource mobilisable ?
- où faut-il mobiliser plus ?

Liste des présents (annexe 1)

Discussions

Les discussions ont porté sur les Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces de trois catégories de forêt, avec une analyse orientée sous l'angle de la mobilisation du bois. Les 3 catégories de forêt sont

- les forêts privées sous document de gestion durable
- la petite propriété forestière privée de 4 à 25 ha, sans document de gestion durable
- les forêts publiques.

Aide à la lecture du compte rendu

Le groupe de travail est encore dans une phase d'émergence des idées. Les points de vue des différents acteurs ne sont donc pas forcément convergents. Même qualifiés de « constats », ils peuvent parfois représenter une approche plus ou moins ponctuelle géographiquement ou économiquement. Il n'a cependant pas été mis de réserve à la retranscription des discussions. Les auteurs des propos sont explicités, sauf exception, par l'acronyme de leur structure et leurs initiales.

Les discussions sont retranscrites de la façon suivante :

- les analyses AFOM : présentation synthétique correspondant aux tableaux construits pendant la réunion (paperboard).
- Les avis et opinions sont présentés plus en détail dans les deux tableaux suivants :
 - le tableau 1 regroupe les avis ayant une forme de constats et leurs conséquences sur le niveau de mobilisation du bois
 - le tableau 2 fait part des propositions des membres du GT sur les orientations stratégiques et les pistes d'actions envisageables.

NB : dans le tableau 2, l'approche n'est plus séparée par catégorie de forêts, mais globale.

Les commentaires qui ne pouvaient pas être classés dans les tableaux sont rappelés en fin de document.

Tableau 1-Expressions sur les constats en forêt privée et en forêt publique

« Constats » Forêts privées sous DGD et HORS DGD (4ha - 25 ha)	« Constats » forêts publiques
<p>Éléments explicatifs du niveau de mobilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Programme de coupes insuffisamment réalisé en feuillus : les programmes de coupe dans les PSG actuels sont basés sur des hypothèses de marché d'il y a 15 ans qui se vérifient pour le résineux mais pas pour les feuillus (avant, le hêtre était valorisé au prix du chêne ; cela fait 17 ans que le hêtre ne se vend pas ; pas de marché intéressant pour le merisier qui se vend au prix du BE) (CRPF - POD) <p>Hors DGD</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de DGD, pas de programmes de coupes 	<p>Éléments explicatifs du niveau de mobilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Toutes les forêts domaniales ont un document d'aménagement et la plupart des forêts communales sont au régime forestier (environ 2 000 ha n'y sont pas) Le taux de certification atteint 100 % en domaniale (FNCOFOR-LF) ; le type de coupe influe sur l'éco-certification (sujet très délicat avec FSC) (ONF-JFC)
<ul style="list-style-type: none"> Âge de la forêt (phase de capitalisation) (CRPF-XM) 	<ul style="list-style-type: none"> La structure du peuplement est plus équilibrée qu'en forêt privée (Coforouest-PC) ; la forêt est plus mûre (équilibre des classes d'âge) (CRPF-XM)
<ul style="list-style-type: none"> Surface des propriétés : plus la propriété est petite plus il est difficile de couper (UFPN-PL) <p>Hors DGD</p> <ul style="list-style-type: none"> Morcellement (CRPF-NL) Difficulté d'accès aux nombreux propriétaires (DRAAF-IP) ; animation difficile car le taux de réponse en petite propriété n'est pas élevé (UFPN-PL) ; même les prises de contact individuelles (dans le cadre de l'AMI) nécessitent une animation dédiée , il y a une inertie entre la visite et le déclenchement d'une action (Metropole-CS) ; les plans de développement de massifs ont été jusqu'à présent financés par les collectivités avec un autofinancement du CNPF (et un appui non systématique du FEADER) ; ces différents outils d'animation territoriale sont récents et leur évaluation permettra d'en évaluer l'efficacité et éventuellement d'améliorer les méthodes en place : il faut chercher la bonne méthode (PNR-JC) 	<ul style="list-style-type: none"> Les massifs ont une grande superficie (DRAAF-IP) Le gestionnaire est unique (CRPF-XM)
<ul style="list-style-type: none"> Faible valorisation du bois <ul style="list-style-type: none"> 1ere mise en marché peu intégrée ; il y a souvent un intermédiaire = la vente se fait en bloc et sur pied à un exploitant forestier (CRPF - XM) Volumes proposés trop faibles, lots trop petits, trop dispersés (1/4 ha à 1,5 ha) Le bois est vendu abattu seulement s'il y a de la qualité (Coforouest-PC) 	<ul style="list-style-type: none"> L'ONF a de la marge de manoeuvre pour réaliser des lotissements proportionnés aux attentes en fonction des produits (ONF-JFC)

« Constats » Forêts privées sous DGD et HORS DGD (4ha - 25 ha)	« Constats » forêts publiques
<p>HORS DGD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volumes mobilisés trop faibles pour intéresser les acheteurs (CRPF-NL) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Pentès : en Seine-Maritime, les forêts privées sont dans les vallées (UFPN-PL) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pentès : en Seine-Maritime, les forêts publiques sont sur des plateaux (UFPN-PL) •
<ul style="list-style-type: none"> • Aspects sociologiques (peu de propriétaires ont un pied ds l'économie (moins pour PSG que hors PSG) (CRPF-XM) • Discours : pendant 20 ans, le discours a été que l'enjeu était de protéger la forêt, et qu'exploiter n'était pas forcément légitime (CRPF-POD) ; les surfaces de boisement ont été divisées par 5 par rapport à il y a 20-30 ans ; il fallait " laisser la forêt pousser toute seule" (Pépinière Lemonnier-ML) • Menace de sanctuarisation de la forêt sous la pression du grand public (avant, les coupes rases ne posaient pas de problème) <p>HORS DGD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains propriétaires ne se sentent pas un rôle économique ; perception patrimoniale de sa forêt (CRPF-XM) 	<ul style="list-style-type: none"> • En forêt de collectivité, il est parfois difficile de négocier certaines coupes (ce sujet ne soulevait pas de question quand il y avait plus d'agriculteurs dans les conseils municipaux) mais cela a peu d'impact sur la récolte globale (ONF-JFC) • Multifonctionnalité de la forêt et notamment accueil du public : la question de l'acceptabilité des coupes par le public peut parfois poser problème (mais c'est moins important qu'en Ile de France) ; il faut de temps en temps une démarche d'explication, porter attention à la manière d'insérer une coupe de régénération dans un massif (ONF-JFC) • En forêt de collectivité, l'aspect multifonctionnalité est un atout car il met en avant l'intérêt général (FNCOFOR-LF)
<ul style="list-style-type: none"> • Desserte insuffisante (UFPN-PCR) • Le privé a le même problème que l'ONF sur les routes communales : les limites de tonnage (UFPN-PL) • Complexité et coût induit de la réglementation (déclaration préalable pour les coupes manuelles, contraintes sur le poids des camions) (CRPF-POD) : besoins de simplification ou de généralisation d'outils compilant les démarches réglementaires (CRPF-POD) 	<ul style="list-style-type: none"> • Desserte suffisante, mais détérioration lente du réseau (plus de 1000 km de routes forestières à entretenir (50 à 60 T sortent) • Routes communales autour des massifs : les engins sont lourds ; les collectivités chargées de l'entretien peuvent instaurer des interdictions de tonnage, ce qui complique l'organisation de la sortie des bois (ONF-JFC) ; quand la collectivité est propriétaire forestier, elle n'a pas les mêmes réactions car elle comprend que le passage est nécessaire (FNCOFOR-LF)
<ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'exploitation <ul style="list-style-type: none"> ◦ La mécanisation pour les feuillus en est au début ◦ Risques importants de tassement des sols 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de dégradation des sols <ul style="list-style-type: none"> ◦ le volume à sortir est important et permanent ◦ les sols sont souvent gras ◦ malgré une politique de cloisonnement, le matériel des entreprises n'est pas toujours adapté (tracteurs à pince) et leurs compétences parfois insuffisantes <p>NB : le cloisonnement est un sujet économique et environnemental</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à reboiser <ul style="list-style-type: none"> ◦ Dégâts de gibier (Pépinière Lemonnier-ML, ONF-JFC) ◦ Effet ciseau : depuis plusieurs années, on observe une augmentation du coût du reboisement et une baisse du prix du bois (CRPF-XM) ; évolution des prix < celle du coût de la vie, 	

« Constats » Forêts privées sous DGD et HORS DGD (4ha - 25 ha)	« Constats » forêts publiques
écroulement des prix après la tempête de 99 (CRPD-PCR)	
<p>Offre</p> <ul style="list-style-type: none"> • En Normandie, les essences sont majoritairement feuillues (UFPN-PL) • Déficit global en résineux (ONF-JFC) ; les investissements résineux d'il y a 30 ans (FFN) sont un atout mais ils n'ont pas été poursuivis (Coforouest-PC) • La forêt privée "est une chaloupe", elle manoeuvre à vue par rapport à la demande et adapte avec une forte réactivité son choix d'essence (feuillus précieux ; résineux douglas, épicéa) (CRPF-XM) 	<p>Offre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vu la force de frappe, l'ONF peut répondre aux demandes d'approvisionnement • Quelque soit le cours du bois, la forêt publique met le même volume sur marché tous les ans (ONF-JFC) <ul style="list-style-type: none"> • Développement de contrat d'approvisionnement ; l'ONF s'adresse à une filière régionale • Objectif de plus-value territoriale • L'ONF "est un super tanker", il met du temps à manoeuvrer (choix des essences : l'ONF a de grandes surfaces en pin sylvestre et peu en douglas) (CRPF-XM) <ul style="list-style-type: none"> • Le choix d'essence correspond au choix inscrit dans l'aménagement, discuté en local, et cadré par le DRA (fonction du type de sol, adaptation de l'essence à la station, essences validées par les ORF) et dépend aussi des choix de la filière ; les choix sont plus basés sur les attentes de la filière que sur les attentes du propriétaire (ONF-JFC) • Le dialogue est plus direct avec le territoire et la filière (CRPF-XM)
<ul style="list-style-type: none"> • Pas de connaissance globale de la ressource, mais une étude du CRPF sur les intentions de coupe dans les PSG permettra d'améliorer ce sujet (DRAAF (IP)) • Les éléments issus des deux PPRDF normands ciblent une disponibilité majoritairement localisée dans les peuplements forestiers en impasse sylvicole et mobilisable sous conditions (aides financières, animation, augmentation de la couverture en DGD), notamment pour les 4-25ha (CRPF-XM). Cela est confirmé par l'étude récente IGN-FCBA-ADEME de 2016 qui a servi au calcul de l'objectif national de mobilisation supplémentaire à 12Mm³/an à horizon 2026 (CRPF-XM). 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance de la ressource grâce aux plans de gestion • Bonne estimation des prévisions de récolte (récolte à +/- 10 % par rapport aux prévisions) ; sur la durée de l'aménagement (20 ans) les engagements de récolte sont +/- tenus • Le document d'aménagement des forêts publiques n'est pas assez souple ; sur 20 ans, l'état de forêt peut changer par rapport aux hypothèses de l'aménagement ; il faudrait un outil plus réactif • La connaissance de la ressource va jusqu'à la définition des produits
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les marchés BE, les coopératives se regroupent et il y a un début d'échange public / privé avec ONF énergie (CRPF-POD) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Risque de disparition des entreprises d'exploitation forestière (fragiles, personnes en fin de carrière, sans reprise) ; se bouger pour les aider pour investissements (ONF-JFC) • C'est au forestier de se prendre en main (ProfessionsBois-OB) • Les jeunes ne veulent plus s'installer comme entrepreneur indépendant ; les coopératives créent des filiales pour l'exploitation (Coforouest-PC) 	<ul style="list-style-type: none"> • Même problématique

« Constats » Forêts privées sous DGD et HORS DGD (4ha - 25 ha)	« Constats » forêts publiques
<p>Débouchés actuels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les feuillus (hors chêne de qualité) sont mal rémunérés (sur tout le territoire national) • Il n'y a pas de débouché local satisfaisant pour certains feuillus (merisier, hêtre) ; les contrats ONF prennent tout le marché du hêtre (Qui ?) • Disparition des entreprises de la Région ; 1 seul transformateur de hêtre en Normandie (avant, il y avait Mreal et 20 scieurs de hêtre) ; il n'y a pas en Normandie de transformateur de frêne capable d'absorber des quantités significatives (CRPF-POD) • Les nouveaux usages compensent les disparitions (BE remplace usage pâte à papier) • Le BE offre une opportunité de faire des travaux qu'on ne pouvait pas faire avant (Coforouest-PC) ; le débouché BE permet de valoriser les coproduits du BO en début de cycle et le recyclage du BO en fin de vie (CRPF-XM) • Forte croissance de la demande résineux • Débouchés à l'export : frêne (vers Europe et pays tiers Vietnam) ; grumes et 1ere transformation • Demande mondiale importante y compris pour du sciage (Chine : augmentation de la demande de sciages) 	<p>Débouchés actuels</p> <ul style="list-style-type: none"> • La forêt publique trouve des débouchés au hêtre (DRAAF-IP) • Le produit petit bois n'a pas de marché ; même si les 1eres éclaircies ont une vocation sylvicole et pas un objectif de recette, il faudrait trouver un marché pour le petit bois ; le taux d'inventu en petits bois est très élevé ; pourquoi n'y a-t-il pas de preneur pour approvisionner les chaufferies bois ? Il faudrait structurer les débouchés petits bois et se demander si le vrai débouché de ce produit est le BE (ONF-JFC) • Les prix élevés dans les années 90 a entraîné les entreprises dans une course au m3 de bois pour l'achat de la ressource, et elles n'ont pas réalisé les investissements nécessaires à leur modernisation
<p>Renouvellement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Depuis 40 ans, effet ciseau entre prix payé au producteur et coût de renouvellement (CRPF-XM) • Les aspects sanitaires sont une préoccupation, qu'ils soient ou non couplés au changement climatique 	<p>Renouvellement</p> <ul style="list-style-type: none"> • ONF : Il faut de la lisibilité à moyen long terme sur les investissements forestiers (quelles essences pour quelle filière)
<p>Les territoires de projet s'impliquent positivement et de plus en plus dans la politique forestière (charte forestière, plan de développement de massifs, plan d'approvisionnement territorial, projets AMI Dynamic Bois). Le PNFB valorise ces démarches territorialisées de développement durable intégrant la filière, participatifs, multi-acteurs et générateurs de plus de valeur ajoutée pour les territoires (CRPF-XM)</p>	
<p>Biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le risque d'impact sur la biodiversité de l'augmentation du prélèvement n'a pas été abordé (CEREMA-FC) • En prélevant plus, va-t-on impacter les écosystèmes (CEREMA-FC) et les habitats (ONCFS-FD) ; en ne prélevant pas assez, on peut également impacter la biodiversité (DRAAF-IP) ; le prélèvement, en créant de l'hétérogénéité (patchwork de milieux, effet de bordure, lumière...) est favorable à la biodiversité (CRPF-POD) • La biodiversité est abordée sous un prisme réglementaire dans les PSG (respect des obligations liées à Natura 2000) mais on constate une méconnaissance de la biodiversité par les propriétaires et les gestionnaires forestiers (PNR-JC) • L'ONF connaît la biodiversité du domaine qu'il gère ; cette connaissance existe-t-elle dans le privé ? 	

« Constats » Forêts privées sous DGD et HORS DGD (4ha - 25 ha)	« Constats » forêts publiques
(ONCFS-FD) ; dans les PSG, on demande juste "une brève analyse des enjeux environnementaux" (CRPF-XM)	
<ul style="list-style-type: none"> • La biodiversité des essences ligneuses a fortement diminué en 40 ans (Pépinière Lemonnier-ML) • Une trop forte densité de gibier est défavorable à la biodiversité (CRPF-NL) • Il y a un enjeu de connaissance de la biodiversité (DREAL-SL) 	
<p>Précautions prises lors des chantiers (stockage carburant, traversée des cours d'eau, protection des sols..)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut faire confiance au propriétaire forestier et au sylviculteur (Coforouest-PC); il y a volonté de certification PEFC en Normandie, et alors il faut montrer qu'on prend en compte tous ces points (CRPF-PCR) • Le propriétaire doit s'assurer que le contrat d'appro qu'il signe respecte PEFC, et sinon, il doit introduire des clauses de respect du sol (UFPN-PL) • Le développement du BE offre l'opportunité de faire des travaux qu'on ne pouvait pas faire avant ; la récolte de la totalité du BE sur une parcelle coupée à blanc laisse malgré tout des volumes très importants de bois mort et non lignifié au sol ; les pratiques de récolte du BE aujourd'hui impactent moins la fertilité des sols que les anciennes pratiques de taillis à très courte rotation (Coforouest-PC) 	

Tableau 2- propositions des membres du GT sur les orientations stratégiques et les pistes d'actions envisageables

Propositions d'orientations stratégiques	Pistes d'actions
<ul style="list-style-type: none"> • Affirmer la légitimité du « prélever plus » afin de conforter tous les acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux communiquer <ul style="list-style-type: none"> ◦ Dire explicitement dans le PRFB qu'augmenter le taux de prélèvement, c'est bien et que c'est légitime, que cela correspond à une bonne gestion durable (CRPF-POD) ◦ Employer des termes plus positifs (remplacer exploitation par récolte) (Pépinière Lemonnier-ML)
<p>Où prélever <u>plus</u> (sur les 10 ans du PRFB)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>en forêt publique</i> : non (ONF-JFC, DRAAF-IP) • <i>en forêt privée avec DGD</i> : oui ; passer à 60% de l'accroissement biologique semble possible (DRAAF-IP, CRPF-XM) d'autant plus que ce taux est atteint en Hauts de France dans des situations comparables (CRPF-XM) ; • <i>dans les petites propriétés (4-25 ha)</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Non, ce n'est pas dans cette catégorie de forêt qu'on arrivera à mobiliser de façon significative ; les démarches faites à travers les plans de développement de massif, malgré les moyens publics engagés, n'ont pas ou peu débouché sur la mobilisation du bois (DRAAF) ; les hypothèses de l'étude IGN-ADEME-FCBA ne sont pas directement transposables à la Normandie car les conditions au niveau national et en Normandie ne sont pas comparables (DRAAF-IP) ◦ Oui, vu les surfaces concernées, ces forêts peuvent fournir de façon significative du bois supplémentaire si elles passent sous DGD (CRPF-XM) et sont accompagnées vers les circuits professionnels économiques de gestion (CRPF-XM) : au plan national, l'étude IGN-ADEME-FCBA retient que 60% de la ressource supplémentaire disponible est située dans les forêts privées sans PSG et la perception du CRPFN est qu'il en est de même en Normandie 	<ul style="list-style-type: none"> • Fixer des objectifs réalistes d'augmentation du prélèvement (CRPF-POD) • <i>Dans les forêts sous DGD</i> : <ul style="list-style-type: none"> ◦ « Si on fait notre travail au CRPF, on augmentera le prélèvement » (UFPN-PL) ◦ Il ne faut pas, pour mobiliser, s'appuyer uniquement sur une politique de contrôle ; attention à ne pas développer d'effets pervers (PSG moins exigeants) avec les contrôles (CRPF-POD) ◦ Regrouper les parcelles pour diminuer les coûts d'exploitation (CRPF-POD) • <i>Dans les petites propriétés (4-25 ha) sans DGD</i> (même si on n'arrive pas forcément à mobiliser, il ne faut pas laisser tomber cette cible (PNR-JC)) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Augmenter le taux de couverture des DGD "volontaires" (notamment, pour les coopératives, les RTG vont être de + en + utilisés (Coforouest-PC)) <ul style="list-style-type: none"> ▪ sous DGD il y a deux fois plus de mobilisation (40% de l'accroissement biologique) que hors DGD (20%) (CRPF-XM) ▪ s'il y a exploitation dans des petites forêts sans DGD, on n'a pas la certitude qu'elle se fera selon les principes de gestion durable (PNR-JC) ◦ Regrouper la petite propriété (cf ci-dessous)
<p>Dynamiser le regroupement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Restructuration foncière : c'est une piste de remise dans le

<ul style="list-style-type: none"> • de propriété • de gestion 	<p>circuit des forêts gérées, lors des changements de propriétaire (ProfessionsBois-JML, Métropole-CS) ; plusieurs outils vont être testés ou développés (CRPF-XM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ "la forêt bouge", sur financement MAAF, aura un onglet sur le foncier ◦ projet ProfessionsBois, Safer, CRPF sur le regroupement de propriété ◦ projet du CRPF sur les biens non délimités <p>• Regroupement de gestion : malgré les difficultés, il ne faut pas abandonner, car sur certains massifs, le travail d'identification des propriétaires a été réalisé par le CRPF (Coforouest-PC)</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ tester les nouveaux outils (GIEEF, autres outils d'animation) ◦ nécessité de disposer d'aides pour faciliter le regroupement des propriétaires (Coforouest-PC) ◦ regrouper les chantiers entre voisins pour baisser les coûts, notamment grâce au système de parrainage mis en place par les coopératives : quand un chantier est prévu dans une propriété, y associer les voisins "hors DGD" (UFPN-PL, Coforouest-PC) ; ces opérations d'opportunité ne vont pas forcément permettre de mobiliser beaucoup de bois mais le principe est intéressant (DRAAF) car elles seront plus rentables, pour les propriétaires et pour l'exploitant ; les résultats sont brillants dans quelques cas (Coforouest-PC) <p>• Demande des coopératives de pouvoir suivre les PDM (les coopératives ont investi pour devenir organisation de producteurs)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mieux articuler ressource - débouchés 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance de la ressource <ul style="list-style-type: none"> ◦ élaborer un plan d'action pour en avoir une connaissance plus fine ◦ étudier collectivement la possibilité d'acquisition de l'outil Lidar (modélisation de la forêt à partir de prises aériennes avec un outil laser) (ONF-JFC, CRPF-XM) • Améliorer la connaissance des débouchés (se rapprocher des transformateurs) (ONF-JFC) • Imaginer des regroupements de l'offre avec des opérateurs régionaux public/privé dans d'autres domaines que celui du BE (Coforouest-PC) • Diminuer les coûts de mobilisation et transport du bois pour améliorer le coût rendu usine (1-mécanisation avec précautions pour sols ; 2-regroupement des propriétaires et des parcelles des PSG pour une exploitation commune ; 3-améliorer la logistique du transport (CRPF-POD) • Innovation pour diminuer les coûts (y compris transport)
<ul style="list-style-type: none"> • Saisir l'opportunité des nouveaux débouchés 	<ul style="list-style-type: none"> • La construction va demander des volumes de bois (feuillus) mais les prix ne seront pas les mêmes qu'à l'époque des débouchés en menuiserie (professionsBois-JML) • Développer les débouchés locaux (avec une attention sur le prix) afin que la valeur ajoutée soit locale, et permettre la continuité des marchés (à l'opposé des marchés lointains, instables) (UFPN-PL) • Chercher aussi des débouchés à l'extérieur (Europe entière) (CRPF-POD)
<ul style="list-style-type: none"> • Développer la contractualisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Le bois est vendu abattu s'il y a de la qualité ; il faut arriver à contractualiser pour BE et BI (Coforouest-PC)

<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les investissements en forêt 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir dans la continuité un système d'aides publiques incitatif permettant un effet de levier (CRPF-NL)
<ul style="list-style-type: none"> Lever les freins au transport du bois 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la création de dessertes en forêt privée Communiquer auprès des collectivités sur la question des aménagements (lotissements autour des massifs et petits ronds points (Coforouest-PC) et des interdictions de circulation (avoir un système de dérogation comme pour le matériel agricole):
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser des conditions d'exploitation durables (notamment pour la protection des sols) 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier d' autres méthodes d'exploitation (compenser des périodes délicates pour sorties de bois) (ONF-JFC) Développement raisonné de l'exploitation mécanique (ne pas encourager l'achat de certains matériels, par exemple, débardeur à pince) Favoriser l'utilisation de matériels équipés pour éviter la dégradation des sols (pneus basse pression, tracks, treuils) performants sur le plan de la protection des sols Favoriser les pratiques qui permettent le maintien de la fertilité des sols Former exploitants et propriétaires Expérimenter l'exploitation public-privé (FNCOFOR-LF)
<ul style="list-style-type: none"> Atteindre un équilibre forêt gibier 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir du grand gibier en forêt est normal et fait partie intégrante de la biodiversité forestière, mais s'il y a surpopulation et extension de l'aire géographique du Cerf élaphe, cela devient vite une menace pour l'équilibre sylvo-cynégétique (CRPF-XM) et le renouvellement de la forêt. <ul style="list-style-type: none"> La bonne valorisation de l'activité chasse produit une recette tous les ans, dans le privé comme dans le public(CRPF-POD-

Quelques précisions

Outils IGN

- BD forêt (photo-interprétation) : la V1 avait une précision de 2,25 ha (les bois de surface inférieure n'étaient pas identifiés), la V2 de 0,5 ha
- Taux de prélèvement en pourcentage de l'accroissement biologique : les valeurs sont basées sur des observations de terrain, selon un protocole validé scientifiquement (observation périodique de placettes en forêt). Plus d'information sur le site de l'IGN <http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/spip.php?rubrique149>

Annexe 1 - Liste des présents et excusés

Présents

Mme	Lysiane	ANGOT	DRAAF/SREMAF
M.	Thierry	BERTHAUX	Conseil Régional - DEDDE
M.	Olivier	BOULAY	ProfessionsBois
M.	Frédéric	CARDON-DUBOIS	Conseil Régional – DARM
M.	Patrice	CHALLEMEL du ROZIER	CRPF
M.	Pascal	CHENTRIER	COFOROUEST
M.	Jean-François	CHENY	ONF Rouen
M.	Julien	CHESNEL	PNR Boucles de la Seine Normande
M.	François	CHEVAUX	CEREMA Normandie – Centre
M.	François	DENIS	ONCFS
M.	Pierre Olivier	DREGE	CRPF
Mme	Laure	FERRIER	FNCOFOR
M.	Florian	GRILLOT	CEREMA Normandie – Centre
Mme	Sophie	LARDILLEUX	DREAL service ressources naturelles
M.	Jean-Marie	LECLERCQ	ProfessionsBois
M.	Albin	LEDUC	DRAAF/SREMAF
M.	Marc	LEMARCHAND	Chambre de Commerce et d'Industrie
M.	Michel	LEMONNIER	Pépinières Lemonnier
M.	Pierre	LEREBoullet	Union de la Forêt Privée Normande
M.	Nicolas	LORIQUE	CRPF
M.	Xavier	MORVAN	CRPF
Mme	Julia	OUALLET	Conseil Régional – DARM
Mme	Isabelle	PORQUET	DRAAF/SREMAF
Mme	Geneviève	SANNER	DRAAF/SREMAF
Mme	Christelle	SIMON	Métropole Rouen Normandie
M.	Bastien	VALLEE	DRAAF/SREMAF

Excusés

M.	Jean-Bernard	BAHIER	FNB Normandie (Raison Bois)
M.	Alain	BRIERE	Maire de Bourg Saint Léonard
M.	José	COLLADO	Conseil Départemental de l'Orne
M.	Antoine	DERIEUX	ONCFS
Mme	Véronique	ETIENNE	ONF Alençon
M.	Guillaume	FRESNEL	Métropole Rouen Normandie
M.	Pascal	GAHERY	Conseil Départemental de l'Orne
M.	Philippe	GOSSET	DDTM50
M.	Ludovic	HAUCHECORNE	Expert forestier
M.	Guillaume	LEFRANCOIS	ADEME
M.	Frédéric	LETOUZE	IGN
M.	Gérard	LEVILLAIN	PNR Boucles de la Seine Normande
Mme	Oriane	MARQUOT	DRAAF/SREMAF
Mme	Marie-Emilie	MOLLARET	ADEME
M.	Cyril	MOREAU	Métropole Rouen Normandie
M.	François	RIBOULET	GRAPE